

décembre 2019

## Actualité réglementaire

### Lancement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022

Celle-ci comporte un programme ambitieux qui souhaite s'inscrire au plus près des besoins des enfants, tenant compte de différentes contributions et avis (du Conseil national de la protection de l'enfance mais aussi du Conseil national des personnes en situation de handicap) et de récents rapports et missions : rapport IGAS/IGEN/IGAENR sur l'évaluation de la politique de prévention en protection de l'enfance, rapport IGAS/IGJ sur les délais d'exécution des mesures de justice, différents rapports parlementaires sur la santé des 0-6 ans, sur l'avenir de la PMI, sur l'aide sociale à l'enfance, sur l'accompagnement des jeunes vulnérables à la majorité, et sur l'adoption. Elle prévoit de s'inscrire en lien avec d'autres programmes et stratégies nationaux dans des champs connexes.

Le programme est construit autour de 4 engagements, décrivant pour chacun d'entre eux des éléments de contexte, certaines initiatives et expérimentations, les mesures et les objectifs :

1. Agir précocement en faveur des enfants et leurs familles : sont notamment prévus la systématisation de l'entretien prénatal précoce et des bilans de santé en maternelle des 3-4 ans (qui pose la question des moyens au regard de la démographie des médecins scolaires) ; le développement des visites à domicile et des dispositifs de relayage parental ; le renforcement des moyens des cellules de recueil et d'informations préoccupantes (CRIP)
2. Sécuriser les parcours des enfants protégés : cet engagement recouvre l'amélioration de leur accès aux soins ; la prise en compte des problématiques de handicap (avec la création de dispositifs souples et « mixtes ») ; l'harmonisation des contrôles et autorisations des lieux d'accueil de protection de l'enfance (passant par l'optimisation des démarches d'évaluations et de contractualisation) ; la poursuite de la diversification des dispositifs d'accompagnement et de l'innovation ; la facilitation de l'adoption ...
3. Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits : cet axe vise une plus grande effectivité de la participation des enfants non seulement au fonctionnement des établissements d'accueil et à la définition de leur projet (PPE), mais aussi aux instances d'élaboration et de décision (observatoires départementaux de la protection de l'enfance notamment) ; il prévoit également de permettre au juge des enfants de siéger en formation collégiale ; ou encore de garantir le droit à la scolarisation
4. Préparer et sécuriser leur vie d'adulte : cet engagement passe notamment par une amélioration de l'accès au logement – y compris étudiant – pour les jeunes adultes sortis du dispositif ; ainsi que l'accompagnement à l'intégration socio-professionnelle des mineurs non accompagnés à leur majorité.

La mise en œuvre de ce programme s'appuiera en premier lieu sur une démarche de contractualisation entre l'Etat et les Départements à conduire d'ici le premier trimestre 2020.

Elle implique aussi une réforme de la gouvernance de la protection de l'enfance, au niveau national (regroupement au sein d'un nouvel organisme des missions du Conseil national de la protection de l'enfance, le GIP « Enfance en danger », l'Agence française de l'adoption) et local (généralisation des observatoires départementaux ; expérimentation d'instances quadripartites notamment pour améliorer le suivi de la mise en œuvre des décisions).

Elle suppose enfin un développement important de la formation des professionnels, notamment la formation continue, et y compris par des formations croisées (entre institutions).

*Voir aussi la rubrique ci-dessous dédiée à l'Enfance à l'occasion des 30 ans de la CIDE.*

## Trente ans depuis les droits de l'enfant ...

### Anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU

Les près de 200 ratifications de la « CIDE » adoptée le 20 novembre 1989 en font le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'histoire, mais toujours pas adopté par les Etats-Unis ... Malgré ce texte les différents droits ne sont pas toujours respectés, y compris en France où le droit à la scolarisation par exemple n'est pas mis en œuvre pour des enfants vivant dans la précarité ou en situation de handicap. Quant au droit à la protection contre toute forme de violence, il fait l'objet du rapport présenté ci-dessous.

*Quelques vidéos pédagogiques sont dédiées à cet anniversaire, notamment [celle proposée par le Défenseur des Droits](#).*

### « Enfance et violence : la part des institutions publiques »

Le Défenseur des droits et la Défenseuse des enfants, en leur fin de mandat, s'attachent ainsi à un sujet délicat : « Trente ans après l'adoption de la convention par les Nations Unies, la culture des droits de l'enfant peine à s'installer durablement, et les logiques des institutions publiques continuent à prendre trop souvent le pas sur l'attention et le soin à apporter aux enfants. (...) Or chaque fois que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas pris en compte comme une considération primordiale, il en résulte une prise en charge inadaptée des violences qu'il subit, voire de nouvelles formes de violence à son endroit. »

A partir de nombreux constats de carences, de négligences voire de passages à l'acte observés au sein des institutions scolaires, éducatives, sociales ou médico-sociales ayant en charge l'accompagnement des enfants, le rapport dégage trois principaux éléments :

- Les violences au sein de ces institutions sont insuffisamment prises en compte : lorsqu'elles s'expriment elles sont encore trop souvent banalisées et minimisées ;
- Elles sont parfois induites par les institutions elles-mêmes : ce phénomène de violence institutionnelle mis à jour il y a près de 30 ans par S. Tomkiewicz est encore d'actualité ;
- Ces constats impliquent une évolution de l'organisation même des institutions publiques.

### Les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant : là où tout commence

Un comité d'experts présidé par Boris Cyrulnik est chargé de travailler avec l'ensemble des acteurs pour rassembler les connaissances disponibles et formuler des préconisations pour lutter contre les inégalités de destin.

## La protection de l'enfant, du droit aux pratiques

L'édition 2019 du numéro juridique des ASH dédié à ce sujet l'aborde sous cinq principaux angles :

- **Le repérage et l'évaluation du danger** – abordant les questions des informations préoccupantes et de la participation de l'enfant et sa famille à l'évaluation ;
- **L'accompagnement de l'enfant et de sa famille** – celui-ci pouvant s'inscrire en tension entre le respect de l'autorité parentale et celui des besoins de l'enfant, avec une gradation des mesures et une personnalisation des réponses ;
- **La recherche d'un statut juridique adapté** pour chaque enfant – en fonction des niveaux de remise en cause de l'autorité parentale ;
- **Les partenariats indispensables** à la protection de l'enfant – entre logiques préventives et curatives, compétences administratives et judiciaires, au regard des multiples dimensions des besoins des enfants ;
- **La sortie du dispositif** de protection de l'enfance – avec des éléments de réflexion sur les notions de majorité et d'autonomie, et autour de l'aide aux jeunes majeurs.

## Autres rapports – lecture

### Redessiner les contours de l'Etat : la mise en œuvre de la politique migratoire

Ce numéro spécial de la revue *Lien social et Politiques* présente différentes recherches portant sur la mise en œuvre en Europe (y compris la Guadeloupe) et en Amérique du Nord de politiques migratoires. La définition retenue des politiques migratoires concerne « l'ensemble des actions publiques visant au contrôle, à la sélection, à l'incorporation ainsi qu'à la naturalisation des populations comprises comme étrangères ou immigrées ».

Le document envisage ici non seulement « ce que la mise en œuvre des politiques migratoires révèle des transformations de l'Etat » mais aussi les conséquences de ces dernières sur les politiques migratoires, ce à travers quatre catégories d'articles de fond.

*Lien social et Politiques* s'intéresse ainsi à une réalité sensible et complexe autant qu'éclairante pour observer les mutations de l'Etat, des politiques publiques et de leur mise en œuvre : complexification des jeux d'acteurs, impact de logiques néolibérales, désengagement et sous-traitance, distanciation et dilution des responsabilités, importance de la discrétion, institutionnalisation de modes d'action alternatifs notamment le bénévolat ...

### Un non recours à l'AME pour les personnes sans titre de séjour

L'IRDES dédie 3 numéros de sa publication « Questions d'économie de la santé » au recours à l'Aide médicale Etat des personnes en situation irrégulière en France. Après un retour sur l'histoire du dispositif de l'aide médicale aux étrangers (QES n° 243), le n° 244 propose une présentation de l'enquête « Premiers pas » dédiée à l'observation du recours effectif à l'AME des personnes en situation irrégulière. Le n° 245 porte sur les résultats de cette étude, et pointe un large mésusage des droits des personnes sans titre de séjour : près de la moitié des personnes qui y sont éligibles ne bénéficient pas de l'AME en pratique, et ce non-recours augmente (plus de 75%) pour les personnes arrivées sur le territoire depuis moins d'un an, et pour celles ayant une très mauvaise maîtrise du français (près de 85% de non-recours).

# Actualité de GEFCA

## Ecole de la sclérose en plaques de Villeurbanne 2020

Retrouvez *sur le site de GEFCA* le programme actualisé de la prochaine édition de notre Ecole de la Sclérose en plaques qui se déroulera les samedis 21 mars, 4 et 18 avril et 16 mai 2020.

## Diagnostic territorial des besoins et ressources en santé mentale dans l'Ain

Finalisé en octobre 2019, le document a été validé cette fin décembre par le Directeur général de l'ARS AURA. Ce diagnostic est le fruit d'un travail collectif de deux années, avec huit réunions territoriales et plus de 30 sessions de travail du groupe projet. *Accédez à la version validée du diagnostic sur le site de GEFCA / nos missions / Etudes.*

La poursuite de la démarche participative s'engagera prochainement avec la seconde phase d'élaboration du Projet territorial de santé mentale.

## GEFCA référencé DATADOCK

GEFCA est référencé sur la plateforme Datadock qui garantit la conformité aux exigences de qualité fixées par la réforme de la formation professionnelle continue. Ce référencement, préalable à tout financement par un OPCA, atteste que nous répondons aux 21 critères de qualité définis par cette réforme. *Accédez à la liste de nos intervenants et de nos thèmes de formation sur le site de GEFCA / nos missions / Formation.*

## Vie associative

L'Assemblée générale de GEFCA réunie le 16 décembre a été notamment l'occasion de voter la reconduction du mandat de notre Présidente M-C. Debrion et d'accueillir A. Herbulot parmi les administrateurs. Elle rejoint ainsi R. Bertet, R. Bec, D. Berthezène et N. Tasso.

# Informations partenaires - réseau

## Assemblée générale du Printemps de la psychiatrie

Le 30 novembre dernier à Paris, l'AG du Printemps était au cœur de l'actualité sociale, s'inscrivant dans le large mouvement de contestation, notamment des professionnels de santé. Réunissant plus de 200 personnes (professionnels, usagers-patients, familles, citoyens) elle a débuté par différentes lectures, notamment celle d'un texte par notre adhérente (*voir notre site rubrique Forum*) et une présentation des différents collectifs représentés. Un appel à la grève des outils gestionnaires et informatisés a été voté. *Voir le site [printempsdelapsychiatrie.org](http://printempsdelapsychiatrie.org)*

## Prochain événement du groupe de recherche en soins infirmiers (GRSI)

La 6<sup>ème</sup> édition des rencontres de la recherche en soins en psychiatrie organisées par le Centre hospitalier de St Cyr au Mt d'Or du se déroulera les 23 et 24 janvier 2020 à Ecully (*voir site du GRSI*).